



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
GROUPE ORANGE

LA LETTRE DE L'ÉPARGNE SALARIALE

90% du jus pour les actionnaires
100% des pépins pour les salariés

2018 : Peu de jus pour les salariés

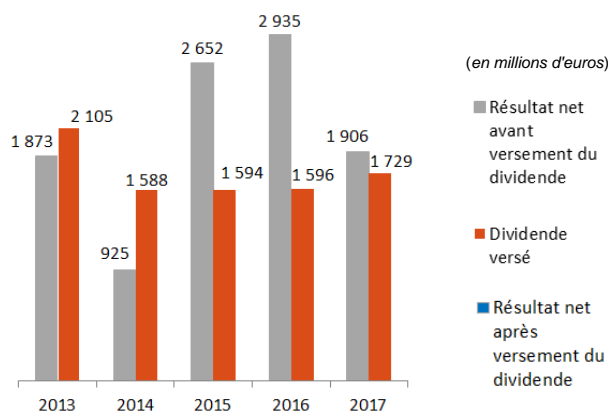
Orange annonce les meilleurs résultats France depuis 9 ans. Pour la **CFDT**, ils sont dus au travail de tout le personnel malgré une pression accrue par la baisse des effectifs ($\approx 4\%$). La **CFDT** regrette que malgré ses excellents résultats, Orange choisisse de ne pas améliorer l'abondement du Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) et privilégie l'augmentation du dividende pour environ 133M€ supplémentaires. Le dividende total ponctionne près de 90 % du résultat net.

- En 2017 Orange obtient les meilleurs résultats « France » depuis 9 ans

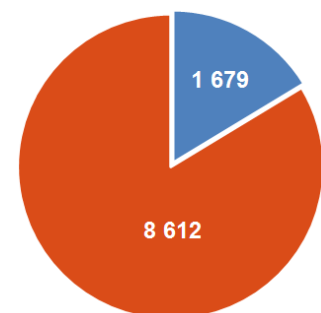
- Près de 90% du résultat net affecté au paiement du dividende

- La CFDT demande une plus juste répartition des bénéfices vers le personnel, notamment en matière de rémunération

- Les ambitions du PDG en faveur de l'actionnariat salarié revues drastiquement à la baisse : 10% d'actions détenues ne deviennent plus que 10% des droits de vote



Sur 10 291 M€ de résultat net cumulé de 2013 à 2017



Actionnariat salarié : Objectif très subtilement divisé par 2 !

Si l'actionnariat salarié permet à l'entreprise d'intéresser ses salariés et de les fidéliser, pour la **CFDT** il contribue aussi à la stabilisation de l'actionnariat et à l'accès du personnel aux bénéfices réalisés par l'entreprise.

Récemment, Stéphane Richard a annoncé qu'il souhaitait que l'actionnariat salariés se développe, pour passer de 8,53 % à 10% des droits de vote. Pour la **CFDT**, il s'agit en réalité d'un puissant rétropédalage puisqu'il renonce à son objectif initialement affiché de « 10% du capital soit détenu par les salariés » (5% environ à ce jour). D'autres opérateurs sont beaucoup plus ambitieux dans le domaine (le personnel de Bouygues détient plus de 17,6 % du capital de leur entreprise et 23,9% des droits de vote...).

Les droits de vote par action étant doublés après 2 ans de détention (loi « Florange »). L'annonce du PDG de passer de 10% du capital à seulement 10% des droits de vote détenus par les salariés revient, à terme, à diviser tout simplement par 2 l'objectif initial. Un tel revirement laisse la **CFDT** pour le moins sceptique !

• Retrouvez nos informations CFDT

- ↗ sur intr@noo / [Espace syndicats](#)
- ↗ sur internet : <http://www.f3c-cfdt.fr/entreprises/orange>

• Inscrivez-vous à notre newsletter « Webzine »

- ↗ <http://cfdt.rh.francetelecom.fr/fr/newsletter/subscribe>



Retrouvez-nous aussi sur



<https://www.facebook.com/cfdt.orange>

https://twitter.com/CFDT_Orange



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
GROUPE ORANGE

Intéressement & Participation versés en 2018

Salaire Brut Annuel	Intéressement	Participation	Total (I+P)
20 000 €	1 970 €	990 € ⁽¹⁾	2 960 €
⁽²⁾ 30 000 €	2 120 €	1 060 €	3 180 €
40 000 €	2 260 €	1 310 €	3 570 €
48 996 € ⁽³⁾	2 390 €	1 540 €	3 930 €
50 000 €	2 410 €	1 570 €	3 980 €
60 000 €	2 550 €	1 820 €	4 370 €
70 000 €	2 690 €	2 080 €	4 770 €
80 000 €	2 840 €	2 330 €	5 170 €

(1) Le calcul du 1^{er} niveau de salaire prend en compte le salaire plancher prévu par l'accord

(2) Les salaires des 3^{es} tranches de salaires représentent près des 2/3 des effectifs

(3) Salaire moyen au bilan social 2017

- Malgré les très bons résultats d'Orange en 2017, la participation diminue. Grâce à l'accord dérogatoire signé par la CFDT, elle est cependant 19,5 fois supérieur à la formule de base.

Participation : une baisse par rapport à l'année précédente qui serait expliquée par de moindres résultats d'OBS... La CFDT demande comment le personnel d'OBS pourrait surperformer alors qu'il se débat avec la mise en œuvre de Compliance, Delivery, Come, les amendes répétées, toutes les réorganisations et leurs coûts indirects. Malgré ce contexte, l'accord dérogatoire de participation négocié et signé par la CFDT génère un versement au personnel 19,5 fois supérieur à ce qu'il serait avec la formule non renégociée.

Jusqu'au 26 mars seulement, selon de choix de chacun, la Participation peut être placée dans le Plan d'épargne Groupe ou versée avec la paie d'avril.

- Les indicateurs d'intéressement renégociés pour 2017 ont tous dépassés les objectifs fixés. L'intéressement dû au titre de 2017 progresse de 10M€

Intéressement : basé sur les résultats 2017 Orange SA a atteint son objectif :

- Financier, à hauteur de 103,35% (101,46% l'an passé)
- De qualité de service clients, à hauteur de 116,02% (110,87% l'an passé).

Cela se traduit par un versement égal à 4,77 % de la masse salariale 2017, soit environ 200 M€ (contre 4,5%, soit 190 M€ l'an passé). Grâce à l'engagement de la CFDT sur l'accord triennal, même s'il n'atteint encore pas le maxi de 5%, le résultat escompté pour les salariés dépasse le taux cible fixé à 4% et progresse (+ 10 M€) !

Dès le 6 avril, il sera possible d'affecter son intéressement. **ATTENTION !** Sans action de chacun l'intéressement sera affecté par défaut sur le fond Équilibris du PEG. À partir de cette année, il n'est plus possible de débloquer les avoir placés par défaut (fin de la période transitoire).

Comment placer Participation et Intéressement en 2018 ?

- 1) En demandant un versement direct sur mon compte courant avec la paie, et il sera alors soumis à l'impôt sur le revenu.
- 2) En l'investissant dans l'un des dispositifs d'épargne, il est exonéré d'impôt, mais en contrepartie, les fonds sont indisponibles plusieurs années (sauf cas de déblocage prévus) :
 - ↳ Sur le PEG (*Plan Épargne Groupe*)
 - ↳ Et / ou sur le PERCO (*Plan d'Épargne Retraite Collectif*).Il est possible de :
 - Choisir l'un des deux dispositifs (*PEG ou PERCO*).
 - Combiner les 2 dispositifs (*PEG et PERCO*).

L'abondement des versements est possible^(*) pour :

- ↳ Ceux de la participation (*dans le PERCO*), de l'intéressement et des versements volontaires (*dans le PERCO et le PEG*).
- ↳ Tous les types de fonds, quel que soit le mode de gestion choisi.

^(*) Si vous avez une ancienneté de 3 mois dans le Groupe à la date du placement.

- Plan triennal d'Attribution Gratuite d'Action « Orange Vision 2020 » : Premier tiers validé par l'atteinte des objectifs en 2017...

Attribution Gratuite d'Action (AGA) Orange Vision 2020

Le premier tiers du plan triennal de l'AGA lancé par Stéphane Richard a été validé par l'atteinte en 2017 des deux objectifs fixés (EBITDA retraité et Cash Flow Organique). **Rappel** : le plan se terminera par la livraison au 1^{er} avril 2020 des 73 actions finalement attribuées si les objectifs 2018 et 2019 sont également atteints...

Évolution sur 5 ans de la rétribution collective

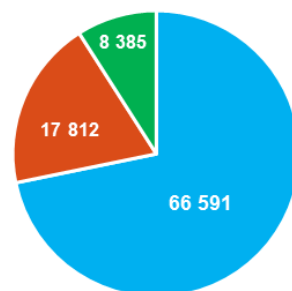
Versements	2013	2014	2015	2016	2017
• Participation	132 M€	153 M€	151 M€	148 M€	142 M€
• Intéressement	187 M€	189 M€	192 M€	190 M€	175 M€
Répartition de l'abondement	2013	2014	2015	2016	2017
• Plan Épargne Groupe	6 M€	8 M€	16 M€	36 M€	21 M€
• PERCO	33 M€	33 M€	26 M€	24 M€	26 M€
Dividendes réinvestis dans le PEG	-	-	62 M€	69 M€	75 M€

Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO)

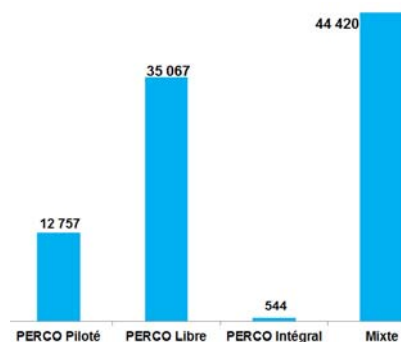


- Avec un encourt de 1,08 Md€, le PERCO d'Orange est le 1^{er} de France par l'importance du placement salarial

- Épargnants salariés :	66 591	■ Salariés
- Épargnants retraités :	17 812	■ Retraités
- Épargnants ex salariés :	8 385	■ Ex salariés
- Total des épargnants :	92 788	



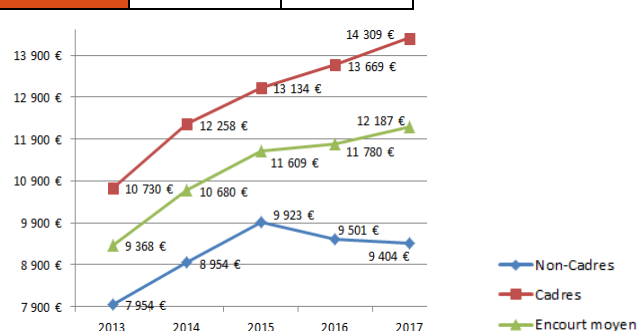
- En 2017, 64 327 collègues ont effectué un versement sur le PERCO ; 2 321 ont effectué un versement volontaire ; Leur choix s'est plutôt orienté vers :



- En un an, les préférences de profils exprimés par ceux qui ont opté pour la gestion pilotée ont évolué :

Profils	2016	2017
• Équilibré	49%	43%
• Dynamique	14%	13%
• Prudent	37%	44%

- Au fil des ans, les encours moyens évoluent différemment selon les catégories sociales...



Les données confirment factuellement l'analyse Cfdt : contrairement à celle des cadres, la capacité d'épargne du personnel non-cadre pour préparer leur retraite via le PERCO s'érode. Une des rares choses qui augmente pour les non-cadres : l'écart de rétribution avec les cadres ! Le décalage entre l'augmentation du coût de la vie et les augmentations salariales épuise assurément leur disponibilité financière.

Transfert du Compte Épargne Temps (CET) vers le Perco

Ce dispositif semble encore méconnu par beaucoup de collègues. Il permet d'accompagner les salariés qui le souhaitent dans la préparation de leur retraite. L'entreprise abonde d'environ 25% le montant brut et le transfert est autorisé dans la limite de 5 jours par année civile. En 2017, seulement 6 734 collègues ont pu en bénéficier pour un montant moyen de 890€. C'est déjà 25% de plus que l'année précédente...





COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
GROUPE ORANGE

Toujours bon à savoir

À la retraite :

- Les frais de tenue de compte sont pris en charge par Orange
 - pendant les 6 premières années de votre retraite et
 - à vie pour les détenteurs d'actions Orange dans le PEG
- Les Offres Réservées au Personnel (ORP) à venir sont réservées aux détenteurs d'un PEG



Conseils CFDT:

- ✚ À la retraite, ne pas résilier totalement son PEG (sinon, réouverture impossible) laisse l'opportunité de bénéficier des Offres Réservées au Personnel (ORP) futures et d'acheter des actions Orange à moins 20%
- ✚ Conserver au moins 1 action Orange permet de bénéficier de la gratuité des frais de tenue de compte (≈20€ / an)

Pour les plus jeunes :

- Le PERCO n'est pas obligatoirement bloqué jusqu'à la retraite :
 - Il est possible de le débloquer par exemple pour acquérir sa résidence principale
 - ...même en TPS, à condition d'en faire la demande au début de son temps libéré

Changements de dénomination :

- Dans un souci de cohérence et de meilleure lisibilité, certains conseils de surveillance de fonds ont décidé de se rebaptiser ou certains de leurs compartiments de fonds. Ces changements de noms ont été effectués sans frais ni incidence sur les dates de disponibilité des avoirs :
 - ✚ Pour le FCPE : en octobre 2017, Cap'Orange **est devenu Orange Actions** ; il est composé de 4 compartiments : **Orange Actions Classique** (ex Orange Actions), **Cap'Orange Classique** (inchangé), **Cap'Orange Garanti 2014** (inchangé) et **Cap'Orange Garanti 2016** (inchangé)
 - ✚ Pour le PERCO : en février 2018, Orange PERCO Monétaire Euro **est devenu PERCO Monétaire** / Orange PERCO Obligations Euro Monde ⇒ **PERCO Obligations** / Orange PERCO Actions Euro Monde ⇒ **PERCO Actions**

Agenda 2018 de l'épargne salariale à Orange

- **8 au 26 mars** :Choix du placement et/ou du paiement de la participation
- **12 au 25 mars** : 1^{ère} période 2018 d'arbitrage du PEG
- **6 au 24 avril** : Choix du placement et/ou du paiement de l'intéressement Orange SA
- **20 avril** : Placement de la participation Groupe dans le PEG et/ou le PERCO et/ou paiement avec paie d'avril 2018
- **4 mai** : Assemblée Générale des actionnaires d'Orange
- **22 mai** : Placement de l'intéressement Orange SA dans le PEG et/ou le PERCO et/ou paiement avec paie de mai 2018
- **28 mai au 10 juin** : 2^{nde} période 2018 d'arbitrage du PEG
- **7 juin** : Paiement du solde du dividende au titre de l'exercice 2017 La date de détachement est fixée au 5 juin
- **Début juillet** : Mise à disposition du relevé semestriel sur son compte Amundi
- **10 au 23 septembre** : 3^{ème} et dernière période 2018 d'arbitrage du PEG
- **Décembre** : Acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018



La Lettre de l'Épargne Salariale CFDT, ce sont les informations, les revendications et l'action CFDT pour l'Épargne Salariale de tous les salariés du Groupe Orange.

**Fédération CFDT Communication, Conseil, Culture
47-49, avenue Simon Bolivar – 75950 Paris Cedex 19**